

DESCRIPTION DE POSTE - CHEF DE LA DIRECTION DU GROUPE

Le chef de la direction du groupe d'Aimia Inc. (« Aimia » ou « Société ») est le président et chef de la direction de la Société, et ainsi est entièrement responsable des activités quotidiennes de la Société conformément à son plan stratégique et à ses budgets d'exploitation et d'investissement tels qu'ils sont approuvés par le conseil d'administration.

Le chef de la direction du groupe est responsable devant le conseil d'administration de la gestion globale d'Aimia et de la conformité avec les politiques convenues par le conseil d'administration.

L'approbation du conseil d'administration (ou d'un comité approprié) est nécessaire pour toutes les décisions importantes sortant du cours normal des affaires d'Aimia.

Plus particulièrement, les principales responsabilités du chef de la direction du group sont notamment les suivantes :

- a) élaborer, aux fins de l'approbation du conseil d'administration, une orientation et un positionnement stratégiques visant à assurer le succès de la Société;
- b) assurer que les affaires commerciales quotidiennes d'Aimia sont gérées de façon appropriée en élaborant et en mettant en œuvre des processus qui assureront l'atteinte des buts et objectifs d'ordre financier et opérationnel d'Aimia;
- c) déterminer et communiquer au conseil d'administration les principaux risques à l'égard de la Société et de ses entreprises, et élaborer des processus pour gérer ces risques;
- d) stimuler une culture d'entreprise qui favorise le professionnalisme, l'intégrité, le rendement, l'accent sur le client et le service;
- e) garder informé le conseil d'administration au sujet du rendement d'Aimia et des faits relatifs qui touchent son entreprise, notamment les possibilités sur le marché ou des événements négatifs ou positifs;

DESCRIPTION DE POSTE - PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

- f) recruter, développer et maintenir des équipes de gestion compétentes et productives, et établir la structure organisationnelle au sein d'Aimia et de ses filiales; et
- g) assurer, en collaboration avec le conseil d'administration, qu'un plan de relève efficace est en place à l'égard du poste de chef de la direction du group.

Le 11 août 2016

